

12^{ème} RALLYE-SPRINT VILLERSOIS



Règlement Particulier

Epreuve : 12^{ème} rallye-sprint VILLERSOIS (Villers-le-Bouillet)

Date : 12 & 13 novembre 2016

Club organisateur: MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.

(Lg 29 – N° d'entreprise : 0.415.025.188)

Visa ASAF : 034/2016

* Président: JAMOUL Eric

* Vice-présidents : DELCOURT Jacques & DORMAL Jean-Claude

* Secrétaire: JADOT Joseph - * Trésorier: JAMOUL Daniel - * Webmaster : JAMOUL Olivier

Avec l'aimable collaboration de la société LENS-CAR., à Villers-le-Bouillet
et des administrations communales de Villers-le-Bouillet et Verlaine.

Adresse des vérifications administratives :

LENS CAR, rue de la Science, 1 à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET

R.P.R-S. = règlement particulier RALLYE-SPRINT A.S.A.F.

R.S.G. = Règlement sportif général (A.S.A.F.) R.P. = règlement particulier de l'épreuve

TIMING

26 septembre 2016...	Parution du règlement particulier
28 septembre 2016...	Début des engagements et des paiements (Art. 5-A R.P.)
10 novembre 2016 ... à 18 h 00	Clôture des payements à droit simple et des engagements pour participer à l'attribution des numéros.
<u>10 novembre 2016</u> . à 19.h.00	Attribution des numéros (Art. 5-B R.P.)
..... à 21 h 00	Affichage de la liste des engagés (www.motorclubhannutois.be)
<u>12 novembre 2016</u> . à 14 h 00	Ouverture de la permanence
..... à 14 h 05	Ouverture des Vérifications Administratives (R.P.R-S art. 6 .1)(Art. 9 R.P.)
..... à 14 h 15	Ouverture des Vérifications Techniques (Art. 10 R.P.)
..... à 14 h 30	Début des reconnaissances (Art. 7 R.P.)
..... à 17 h 05	Clôture des inscriptions à droits majorés
..... à 18 h 05	Fermeture des Vérifications Administratives
..... à 18 h 15	Fermeture des Vérifications Techniques
..... à 19 h 30	Fin des reconnaissances et fermeture de la permanence
<u>13 novembre 2016</u> à 6 h 45	Ouverture des V.A., V.T. complémentaires et début reconnaissances
..... à 7 h 15	Fermeture des V.A., V.T. complémentaires et fin reconnaissances
..... à 7 h 30	Ouverture du parc fermé (Art. 8 R.P.)
..... à 7 h 45	Affichage officieux de la liste des équipages et voitures qualifiés
..... à 8 h 31	Départ voiture n° 1 pour le tronçon 1
..... à 11h 31	Départ voiture n° 1 pour le tronçon 2
..... à 14 h 01	Départ voiture n° 1 pour le tronçon 3
..... à 16 h 31	Départ voiture n° 1 pour le tronçon 4
..... à 17 h 16	Rentrée voiture n° 1 au parc fermé
.....30'	Affichage OFFICIEUX des résultats
.....30'	Affichage OFFICIEL des résultats
.....30'	Proclamation des résultats (Art. 13 R.P.)

Infos, règlement, bulletin d'engagement (Word) classement final et classements évolutifs sur :

www.motorclubhannutois.be

Classement final et classement des championnats

sur www.csap-liege.be & www.asaf.be

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course :	JADOT Joseph	Lic. : 403
1 ^{er} Directeur de course adjoint :	DORMAL Jean-Claude	Lic. : 415
2 ^{ème} Directeur de course adjoint:	DIET Emile	Lic. : 628
Directeur de sécurité :	SEVRIN Lambert	Lic. : 419
1 ^{er} Directeur de sécurité adjoint:	JADOT Jérôme	Lic. : 633
2 ^{ème} Directeur de sécurité adjoint:	PAQUET Yves	Lic. : 622
Secrétaire du meeting :	BOLLY Laurette	Lic. : 632
Relation concurrents :	JAMOUL Eric	Lic. : 629
Relation concurrents :	FRANKENNE Jacques	Lic. : 416
Responsable du parcours :	DORMAL Jean-Claude	
Service médical :	C.R.S. DUVILLE Christian	
Ambulances:	DEUX (Paramedical Team)	
Responsable parc :	DEBRAS Guy	
Responsable de l'E.S.:	RAVET Jacques	Lic. : 401
Responsable équipe de sécurité :	MODAVE Louis	Lic. : 20402
Bureau de calcul :	WATHELET Philippe, CLEMENS Michèle	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs :</u>	Président du Collège :	ROQUET Michel	Lic. : 951	
	Membre :	BAETEN Luc	Lic. : 860	
<u>Commissaires Techniques :</u>	Président du Collège:	SAINT-REMY Guy	Lic. : 406	
Membres :	HENAUT Thierry	Lic. : 450	DERENNE Didier	Lic. : 881
	SCHULJENKO Nicole	Lic. : 409	NEZER Patrick	Lic. : 460
Secrétaires:	DOUARD Viviane	Lic. : 462	SAINT-REMY Chantal	Lic. : 457
<u>Inspecteur-Sécurité :</u>			PUISSANT Jean-Claude	Lic. : 957
<u>Observateur A.S.AF. :</u>			JAUQUET Steve	Lic. : 301

PERMANENCE

Avant et après

- ☞ **Site du Motor Club Hannutois :** www.motorclubhannutois.be
- ☞ **DORMAL Jean-Claude**, rue de l'Eglise, 6, 4260 – FALLAIS ☎ : 019/69.83.71 📞 0499/18.39.39
- ☞ **JADOT Joseph**, rue Neuve, 135, 4860 – PEPINSTER ☎ : 087/703.721 (soir) 📞 0471/205.702
✉ : jadotjoseph@gmail.com
- ☞ **JAMOUL Dany**, rue de Lens-Saint-Servais, 20A, 4280 – ABOLENS ☎ 019/588.707

Pendant :

- ☞ **LENS-CAR**, rue de la Science, 1 à 4530 – VILLERS-LE-BOUILLET
- ☞ **JADOT Joseph** – 📞 0471/205.702 – / **DORMAL Jean-Claude** – 📞 0499/18.39.39

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : Hall de la société LENS-CAR rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet

ORGANISATION

Art. 1 - DEFINITION

Les 12 & 13 novembre 2016, une épreuve dénommée **12^{ème} RALLYE-SPRINT VILLERSOIS** comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le championnat provincial liégeois ainsi que le championnat des CSAP Brabant et Luxembourg, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2 – PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement **en show** d'une longueur de **14.300 m** (dont 0 % de terre) et sur **9.000 m** de liaison à parcourir 4 fois, soit au total **93.300 m** dont **57.200 m** d'étapes de classement.

Art. 3 – ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des divisions **1, 2, 3 et 4** ainsi que ceux des divisions **PH Classic** et **PH S/R**

Art. 4 – NOMBRE MAXIMUM D'ENGAGES

4.1 – Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne les divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R. **Seul le listing bancaire disponible lors des vérifications administratives de l'organisateur fera foi.**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 (20%) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Toutefois, les réservistes qui auront payé à la même date que le 120^{ème} équipage retenu (suivant le listing bancaire) seront admis à prendre part à la course.

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 13/10/2016 (30ème jour avant la date de l'épreuve) à 18 heures. Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Art. 5 – A ENGAGEMENTS- Important : voir article 9 du R.S.G.

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la "**fiche des vérifications techniques et les copies des licences**" devra parvenir EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE au plus tôt le 28 septembre et au plus tard pour le 10 novembre 2016 18 h 00 à l'adresse suivante:

BOLLY Laurette, Rue Neuve, 135, 4860 - PEPINSTER ☎ : 0471/758.169 – 📠 087/703.721

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B. : tout envoi recommandé ne sera ni enlevé ni accepté.

Le montant de l'engagement est fixé à **140 €** pour les Divisions **1, 2, 3 et PH** et à **175 €** pour la Division **4**.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

IBAN BE47 1450 5516 6080 de "**MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L**",

Rue de Lens-Saint-Servais, 20 A, 4280 – HANNUT avec impérativement les mentions :

- + **"RS Villersois"**
- + **Equipe " nom pilote (indispensable !) - nom co-pilote " -**
- + **Division « X », classe « Y » (indispensable !)**
- + **"N° de GSM valable" (indispensable ! Ne sera pas diffusé !!!),**

pour le 10 novembre 2016 à 18 h 00 !

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 17 h 05, moyennant le paiement d'une majoration de 20 %, soit 28 € en divisions 1-2-3-PH classic-PH S/R et 35 € en division 4 (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

Attention aux délais bancaires ! Un seul virement bancaire par équipage. Le paiement en liquide est impossible puisqu'à tout engagement doit correspondre une opération bancaire.

Le premier pilote est considéré comme le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine des droits de participation.

En cas de non respect de cette procédure, l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement et en sera remboursé. Il devra repayer dans les formes pour être enregistré à la date de son nouveau paiement.

Toute modification importante des renseignements mentionnés sur le bulletin d'engagement (changement de co-pilote ou de véhicule) nécessitera de présenter un nouveau bulletin d'engagement au plus tard lors du contrôle des documents. L'organisateur transcrira les références (paiement et rentrée du document) sur le nouveau document mais conservera l'ancien en annexe au même titre que les documents d'épreuve.

Art. 5 - B Attribution des numéros (Art. 5 du R.P.R.S.)

L'attribution des numéros aura lieu le **JEUDI 10 novembre 2016 à 19 h 00** . La liste sera accessible sur le site www.motorclubhannutois.be ou tél.: 0471/205.702 de 21 h 00 à 23 h 00. Les numéros des Divisions 1 - 2 - 3 - 4 seront attribués de 1 à 200, ceux de la Division PH/SR, de 201 à 250 et ceux de la Division PH Classic de 251 à 299.

Art. 6 - ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'assistance : rue de la Métallurgie (zoning de Villers-le-Bouillet).

L'usage d'une **bâche imperméable d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire**, sous peine d'une amende automatique de 25€.

Station à essence accessible durant l'épreuve: NON.

Art. 7 – RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue LIBREMENT MAIS **A ALLURE MODEREE** et dans le strict respect du code de la route que le samedi 12 novembre 2016 entre 14 h 30 et 19 h 30.

Les reconnaissances devront être effectuées avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur ; **la reconnaissance avec les voitures de compétition est strictement interdite. Lors des reconnaissances, le port du casque est INTERDIT.**

Les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront fait la demande écrite au préalable auront la possibilité de reconnaître le parcours le dimanche 13 novembre 2016 entre 6 h 45 et 7 h 15 dans le strict respect de ce qui précède.

La reconnaissance en dehors de la seule période prévue est strictement interdite dans l'intérêt de la poursuite de l'organisation de l'épreuve et la survie du sport automobile en général.

Merci pour la bonne compréhension de ces dispositions !

Les juges de fait habilités à juger ce qui précède sont : **Joseph Jadot – J.-C. Dormal – D. Jamoul – L. Sevrin – J. Ravet - E.Diet – O. Jamoul – E. Jamoul – Jérôme Jadot**

Art. 8 - PARC FERME

Le parc fermé sera situé **Rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet**. (LENS-CAR)

Il sera accessible le **dimanche 13 novembre 2016 à partir de 7 h 30 (1 voiture par minute)**.

Aucun véhicule ne pourra se trouver dans le parc fermé auparavant sous peine d'une amende de 50 €.

Art. 9 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le samedi 12 novembre 2016 entre **14 h 05** et 18 h 05.

Uniquement pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront fait la demande écrite au préalable, des vérifications complémentaires se tiendront le dimanche 13 novembre 2016 entre 6 h 45 et 7 h 15.

Elles se dérouleront, dans le **hall de la société LENS-CAR, rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet**.

Documents à présenter :

- **carte d'identité**
- **permis de conduire** (obligatoire pour le pilote , si requis pour le copilote)
- **licence sportive** A.S.A.F. ou V.A.S., ou titre de participation
- **licence RACB Sport** si titre de participation – Epreuve NON OPEN

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes-Sprints.

En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs d'une licence annuelle RACB Sport 2016 du niveau requis (voir tableau 2.2.16 p. 55 des Prescriptions Sportives de l'A.S.A.F.), assortie d'un « Titre de participation » seront donc admis au départ (voir art. 2.3.5. page 57)

Art. 10 - VERIFICATIONS TECHNIQUES

Durée des vérifications techniques : 4 H le samedi, ½ h le dimanche (Art. 13 du C.C.C.T.)

Elles auront lieu le samedi 12 novembre 2016 entre 14 h 15 et 18 h 15.

Uniquement pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui en auront fait la demande au préalable, des vérifications complémentaires se tiendront le dimanche 13 novembre 2016 **entre 6 h 45 et 7 h 15.**

Les voitures de toutes les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Elles se situeront, tant pour les vérifications normales que pour les vérifications en cours ou après l'épreuve dans le **hall de la société LENS-CAR., Rue de la Science, 1 à 4530 - Villers-le-Bouillet.**

Accessoires à présenter : - combinaisons, casques et hans

Documents à présenter : - certificat d'immatriculation, contrôle technique civil, assurance **(+ copies)**
- carnet jaune ASAF

Art.11 - DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors de cette compétition, un équipage occasionne des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle) au moyen du formulaire inséré dans le road-book.

Art.12 – OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors de cette compétition routière un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des vérifications techniques après abandon ou sortie de route : parking de la société LENS-CAR – (Guy SAINT-REMY), Rue de la Science, 1 à 4530 – Villers-le-Bouillet

Art. 13 – PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : 30 minutes après l'officialisation des résultats **dans le hall de la société LENS-CAR., Rue de la Science, 1 à 4530 – Villers-le-Bouillet**

Coupes aux :

- 1 ère Dame du classement de la Division PH/SR
- 1ers de Division PH/SR (pilotes et copilotes)
- 1 ère Dame du classement de la division P.H. Classic (3 classes confondues)
- 1ers de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes)
- 1ers du classement de la division PH Classic (3 classes confondues, pilotes et copilotes)
- 1^{ère} Dame du classement D4
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- 1^{ère} dame (au classement D1/D2/D3 confondues)
- 1^{er} équipage féminin (D1/D2/D3 confondues)
- 1^{ère} écurie (Classement D1/D2/D3 confondues)
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1 – 2 - 3 (pilotes et copilotes)
- 5 premiers du classement des Div. 1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes)

La présence physique des intéressés est impérative pour bénéficier de la remise des coupes.

Art. 14 – DIVERS. Restauration prévue au centre de l'épreuve.

Art. 15 – LITIGES - Voir les dernières prescriptions ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'A.S.A.F. sera d'application.

APPROBATION. Le présent règlement a été approuvé par :

- Eddy COLLIGNON (C.S.A.P.Liège.) en date du 13/09/2016 – Lic. 541
- Steve JAUQUET (A.S.A.F.) en date du 14/09/2016 – Lic. 301
- Licence d'homologation délivrée le 14/09/2016 par Jean-Claude PUISSANT – Lic. 957

MOTOR CLUB HANNUTOIS A.S.B.L.

12^{ème} rallye-sprint VILLERSOIS

12 & 13 novembre 2016

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le **10 novembre 2016** (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à **BOLLY Laurette, rue Neuve, 135, 4860 - PEPINSTER**

CASES RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu	Paiement reçu	Opération	DIVISION		ORDRE D'INSCRIPTION
Le/...../2016	Le/...../2016		CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le Adresse (rue) : N° :

Code postal : Localité :

→ accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint

Si nous devons vous contacter: N°.Tél/GSM E-mail : @

Copie	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
Coller	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le Adresse (rue) : N° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter: N°.Tél/GSM E-mail : @

Copie	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
Coller	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

VEHICULE

Marque : <input type="text"/>	Type : <input type="text"/>	Plaque n° : <input type="text"/>
Année de construction : <input type="text"/>	N° Châssis : <input type="text"/>	Cylindrée : <input type="text"/> CC
Compagnie d'assurance : <input type="text"/>	Police n° : <input type="text"/>	

Division	Classe	Division 1	Classe 1	Classe 2	Classe 3
			Min. A'4 (0 à 1400 cc)	Min. A'4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min A3 (+ de 1600 cc)
Classe	1 à 18	Division 2	Classe 4	Classe 5	Classe 6
			Min. A'4 (0 à 1400 cc)	Min. A'4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min A3 (+ de 1600 à 2000 cc)
Division	Classe	Division 3	Classe 8	Classe 9	Classe 10
			Min. A'4 (0 à 1400 cc)	Min A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Min A3 (+ de 1600 à 2000 cc)
Division	Classe	Division 4	Classe 12	Classe 13	Classe 14
			Min A3 (0 à 1600 cc)	Min A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Min A3 (+ de 2000 cc)
DIVISION PH Classic – PH S/R		Classe 16	Classe 17	Classe 18	Classe 15
		Min A4 (moins de 1600 cc)	Min A4 (1600 cc à 2000 cc)	Min A4 (+ de 2000 cc)	Min A3- (Div 1 ou 2 > 2500/3000CC) pneus de tourisme Classe SR – Min A3 (Toutes cylindrées)

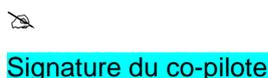
Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé (voir ci-dessus), il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à Le/...../2016 [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

 Signature du pilote

 Signature du co-pilote

si DEMANDE DE PASSAGE AUX V.A. / V.T. COMPLEMENTAIRES ET RECONNAISSANCE LE DIMANCHE

12^{ème} rallye-sprint VILLERSOIS

12 & 13 novembre 2016

N°:

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
		« »										
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
		« »										
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque		Type		Cylindrée	Division	Classe
					CC	
N° plaque		N° de châssis				

Numéros de portières / Capot Avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage	
Canalisation d'essence		Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF	
Batterie		Divers :	
Extincteur		Passeport ASAF PH N°	
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>	
Casque / Hans		NON CONFORME <input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		Commissaire Technique	
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:	
Ornement extérieur		VISA DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Sièges			

A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
A joindre au bulletin d'inscription ainsi que le palmarès éventuel

Epreuve : 12ème rallye-sprint VILLERSOIS

N°

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

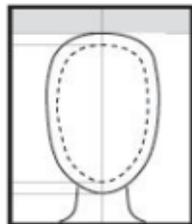
Copies de vos licences « sportives » 2016

VAS face « ANNEE » ↓

↓ ASAF-VAS-RACB face « PHOTO »

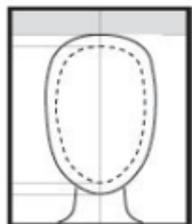
Pilote :

<u>VERSO</u>	2016
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

LOGO CSAP	2016	<u>RECTO</u>
LG 0000 / Type		
DN .../.../.... Sexe		
Nom Prénom		
Ecurie/Club		

Copilote :

<u>VERSO</u>	2016
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

LOGO CSAP	2016	<u>RECTO</u>
LG 0000 / Type		
DN .../.../.... Sexe		
Nom Prénom		
Ecurie/Club		

Merci de votre participation.

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN) ;
- Licences RACB Sport ou ASN étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaisances.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif 🙏.

